



LE KAIRN 71

Centre de soins,
d'accompagnement
et de prévention
des addictions



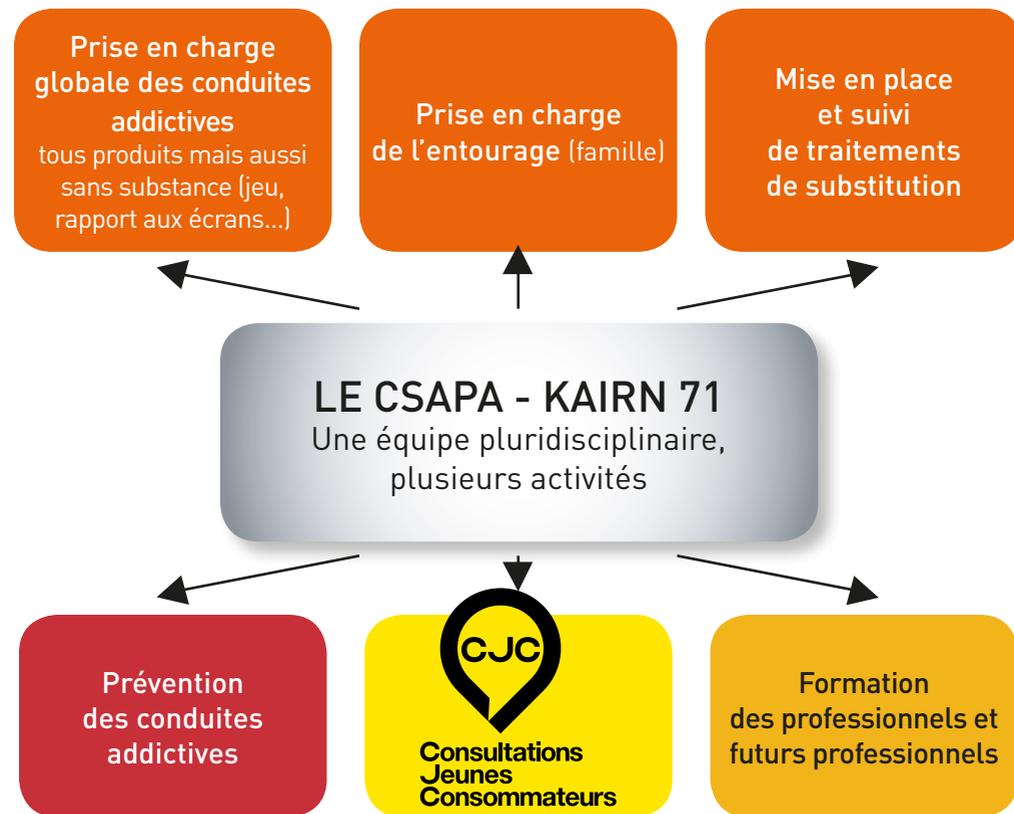
1 contact
unique

Rendez-vous

03 85 90 90 60

SOMMAIRE

- Le Centre de Soins 4
- La prise en charge globale des comportements addictifs 6
- Le Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC) et le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) 8
- Les consultations jeunes consommateurs pour les jeunes de 12 à 25 ans et leur entourage 10
- La prévention des addictions 11
- La réduction des risques 12
- Les autres services du pôle prévention et soin des addictions (PPSA) de la SAUVEGARDE 71 13
- Permanences d'accueil avancées 14
- Auto questionnaire 15



Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé KAIRN 71, est un établissement médico-social dont les missions sont définies par le décret n°2007 du 14 mai 2007.

Il est financé par l'Assurance maladie et l'État (Agence Régionale de santé). Ses actions de prévention sont cofinancées par la Préfecture, les collectivités locales, et la Fondation de France.

Il est géré par une association privée loi 1901 à but non lucratif, la Sauvegarde71.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de secrétaire d'accueil, de travailleurs sociaux, d'infirmiers, de médecins, de psychologues et de psychiatres.

Nous vous proposons un accompagnement individualisé, formalisé par un document individuel de prise en charge.

Votre premier rendez-vous au centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) est organisé avec un travailleur social, assistant social ou éducateur spécialisé. Ce professionnel devient votre **référent**. Il vous accompagne tout au long de votre projet de soins qui peut porter sur différents aspects.

La prise en charge repose sur différentes approches selon votre projet de soins. Elle est gratuite. La confidentialité est commune à tous les intervenants.

» L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF

- Accompagnement et soutien dans l'élaboration du projet de soin.
- Écoute et accompagnement dans le cadre du projet de soin établi avec vous.
- Accompagnement vers l'insertion sociale : logement, emploi ou formation, amélioration des conditions de vie, situation familiale.
- Aide dans les démarches administratives et judiciaires.
- Élaboration de projets spécifiques : accueil en centre thérapeutique résidentiel, appartement thérapeutique, maison relais, etc...
- Groupe à médiation socioculturelle.

» LA PRISE EN CHARGE INFIRMIÈRE

- Délivrance et suivi de traitements (de substitution et autres).
- Accompagnement dans les démarches de sevrage (y compris hospitaliers).
- Surveillance de l'état de santé général.
- Délivrance de conseils spécifiques en termes de nutrition, d'hygiène, de prévention et réduction des risques.
- Accompagnement dans la mise en place des traitements de l'hépatite C, du VIH...
- Possibilité de dépistage sur site (VIH, VHB, VHC et infections sexuellement transmissibles).
- Orientation vers les centres de dépistage.
- Organisation des relais en pharmacie et en médecine de ville.

» LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE

- Initialisation, prescription et suivi de traitements (de substitution et autres),
- Suivi médical dans sa globalité.
- Organisation des sevrages hospitaliers et ambulatoires.
- Orientation pour la mise en place de traitements relatifs à l'hépatite C et au VIH.

» LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE

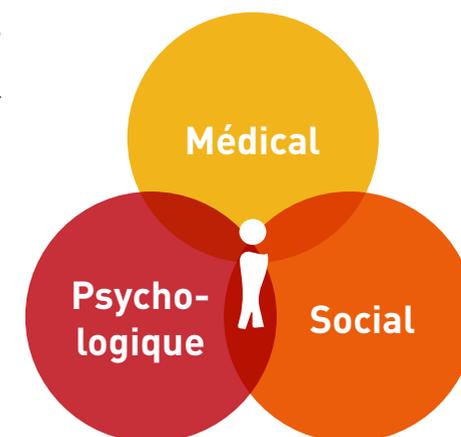
- Écoute et soutien (pour vous-même et votre entourage).
- Participation à des groupes d'expression ou à visée thérapeutique.
- Prise en compte de la souffrance, des difficultés et des expériences vécues actuelles et passées.

» LA PRISE EN CHARGE PSYCHIATRIQUE

- Prise en compte des phénomènes anxieux, de l'angoisse, de la dépression et de tout autre symptôme de souffrance,
- Prescription et suivi de traitements liés à ces symptômes,
- Orientation vers le dispositif hospitalier et la médecine spécialisée de ville.

» LA PRISE EN CHARGE PSYCHOCORPORELLE

- Séances de sophrologie en individuel.



Selon le comportement addictif qui vous pose le plus de problème (consommation d'alcool, tabac, héroïne, cocaïne, drogues de synthèse, médicament etc...) ou encore l'usage d'internet, les jeux en ligne, les jeux d'argent et de hasard, les achats compulsifs... nous adaptons la prise en charge, les indications thérapeutiques n'étant pas identiques.

Cependant, ces comportements sont toujours examinés sous les angles sociaux, médicaux et psychologiques afin que la prise en charge soit globale.

L'abstinence ou l'arrêt du comportement n'est pas une fin en soi ou une condition d'accès à la prise en charge.

Nous accompagnons les personnes qui ont pour objectif de réduire ou d'arrêter leur consommation ou leur comportement qui pose problème.

Vous seul(e) définirez les priorités de votre prise en charge en tenant compte de notre avis spécialisé.

Avec l'équipe pluridisciplinaire du KAIRN 71, vous pourrez :

- Être accueilli(e) et écouté(e) ;
- Recevoir de l'information ;
- Obtenir un soutien ;
- Évaluer votre situation, vos consommations ;
- Être aidé(e) pour réduire ou arrêter votre comportement problématique ;
- Obtenir un traitement médical adapté ;
- Chercher des solutions aux difficultés qui découlent de votre comportement ;
- Être accompagné(e) et orienté(e) dans vos démarches.

Pour vous soutenir dans votre projet de soins, de mieux-être et d'insertion sociale, l'ensemble de l'équipe du CSAPA est mobilisé autour de vous par l'intermédiaire d'un référent social.



LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET L'ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE



CONFIDENTIALITÉ

Les intervenants sont tous tenus à la confidentialité. Vous pouvez demander l'anonymat.



DROITS ET OBLIGATIONS

Vous disposez d'une charte récapitulant les droits et libertés de la personne accueillie, également consultable et portée à l'affichage dans nos locaux.

Le KAIRN 71 dispose d'un règlement de fonctionnement qui est porté à l'affichage.

Le dossier médical est consultable sur demande à la direction, chaque patient peut avoir accès à son dossier.



CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Une instance est réservée au recueil des propositions que vous pourriez faire et qui viseraient à améliorer le fonctionnement et la qualité de la prise en charge au KAIRN 71.

Par défaut, elle est désignée sous le terme de « groupe d'expression », réunion programmée deux fois au cours de l'année civile et à laquelle vous êtes invités à participer.



DOSSIER INFORMATISÉ

Le KAIRN 71 est équipé d'un logiciel informatisé de suivi des personnes. Il fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (Commission Nationale Informatique sur les Libertés).

Vous pouvez y avoir accès sur simple demande.

LE DOCUMENT UNIQUE DE PRISE EN CHARGE - DIPEC ET LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE - PAP

Le DIPEC et le PAP ont été créés par la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale et par le décret n°2004-1274 du 26 novembre 2004 relatif au contrat de séjour ou document individuel de prise en charge prévu par l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles.

Il s'agit d'une **contractualisation entre vous et le service**, basée sur une concertation. Le DIPEC est signé lors de vos premiers contacts. Le PAP est signé dans les 3 mois qui suivent le 1^{er} accueil.

Le DIPEC reprend les services que nous proposons dans l'établissement.

Le PAP est construit avec, d'une part **les objectifs de prise en charge définis avec vous** et, d'autre part, les **propositions d'accompagnement** : social, éducatif, médical, psychologique...

Les objectifs font l'objet d'une actualisation au bout de 6 mois au moins.

Ce document comporte deux parties :

1. Le bilan d'entrée un mois après le premier accueil
2. La fiche d'évaluation / synthèse semestrielle.

Si la prise en charge est interrompue à votre initiative et sans aucune nouvelle de votre part pendant 6 mois, ce document sera considéré comme n'étant plus valable. Si vous manifestez le souhait de reprendre une prise en charge, un nouveau document sera élaboré. Vous pouvez également décider de l'arrêt de la prise en charge et le signaler aux professionnels du KAIRN 71.

En cas d'impossibilité à travailler ensemble (désaccords permanents, manquement aux dispositions du règlement intérieur), les professionnels du service se réserve la possibilité de mettre fin à la prise en charge et de rompre le PAP, après vous l'avoir expliqué.

» **La prise en charge proposée au CSAPA est non payante**, financée par l'État et suppose un engagement réciproque, formalisé par ce PAP.



FORMULAIRE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ KAIRN 71

Nom.....
Prénom.....
Date de naissance..... Âge..... ans
Téléphone.....

Date de l'élaboration

Par référent.....

2^e évaluateur.....

» SITUATION ACTUELLE

Sociale et administrative.....

Médicale.....

Professionnelle.....

Judiciaire.....

» ÉTAT DES LIEUX DES CONSOMMATIONS ET/OU COMPORTEMENTS ADDICTIFS

» DEMANDES ET ATTENTES

» PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT

» DATE DU PROJET PERSONNALISÉ À 6 MOIS

SIGNATURES

L'utilisateur

Le référent KAIRN 71

Le Chef de Service
du KAIRN 71



Consultations
Jeunes
Consommateurs

LES CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS

POUR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS
ET LEUR ENTOURAGE

Vous êtes usager de tabac, de cannabis ou d'autres produits psychoactifs.

Vous êtes pris dans des comportements addictifs avec les écrans, les jeux, internet, votre téléphone mobile...

La CJC vous propose un accueil personnalisé et confidentiel où vous pouvez trouver des informations, des conseils spécialisés, une écoute et la possibilité d'évaluer votre comportement de consommation. Vous pouvez également trouver une aide pour réguler et/ou arrêter vos consommations.

Vous avez un membre de votre famille ou de votre entourage usager de produits psychoactifs, la CJC vous est également destiné. Vous pouvez rencontrer un professionnel qui vous apportera une écoute, des informations, un suivi adapté et une éventuelle orientation.

Vous êtes professionnel du champ éducatif, social, socio-culturel, ou autre et vous vous interrogez sur la conduite à tenir avec un consommateur de produits psychoactifs.

Le dispositif CJC peut également vous conseiller. Quelle que soit votre situation, que vous soyez mineur ou majeur, vous pouvez venir seul(e) ou accompagné(e). Les échanges avec les intervenants du dispositif restent confidentiels, non payants et peuvent être anonymes.

CONTACT

Tous les mercredis de 14h à 18h30
et RV possible en soirée

Pour joindre la CJC et prendre RV sur
Chalon-sur-Saône ou Louhans
Un seul numéro **03 85 44 05 29**



LA PRÉVENTION DES ADDICTIONS

Nos actions s'adaptent aux différents publics (enfants, jeunes et adultes) et aux demandes, qu'elles soient individuelles ou collectives

»» INFORMATION

Sur les produits psychoactifs, les pratiques de consommation, la loi, le dispositif de soin, etc...

»» SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS

Par l'aide à la construction de réponses éducatives individuelles ou collectives et à l'élaboration de projets.

»» ANIMATION D'ACTIONS DE PRÉVENTION

En établissements scolaires, maisons de quartier, maisons des jeunes et de la culture, entreprises, établissements sociaux et médico-sociaux, etc...

»» INTERVENTION EN ENTRETIEN INDIVIDUEL

Après des jeunes présentant des consommations de produits psychoactifs au sein du collège ou du lycée. proposition d'entretien avec les parents.

NOTRE APPROCHE PRIVILÉGIÉE :

- Le développement des compétences psychosociales des jeunes pour mieux faire face à la pression sociale, aux offres de consommation abusive et aux risques d'enfermement dans les conduites addictives ;
- Le soutien de la parentalité et à la communication dans la famille ;
- L'expression des jeunes sur les conduites addictives, ce qu'ils en perçoivent, leur expérimentation et les stratégies de prévention qu'ils peuvent construire ;
- La prévention par les pairs (un petit groupe de jeune s'adresse à un plus grand nombre avec des messages de prévention).

Nous contribuons également aux projets de prévention développés par les collectivités locales et au niveau national.

LA RÉDUCTION DES RISQUES

L'équipe médico-sociale du KAIRN 71 assure la délivrance de matériels et de messages de réduction des risques, en complément du CAARUD dénommé 16 KAY, Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques dont c'est le cœur de mission.

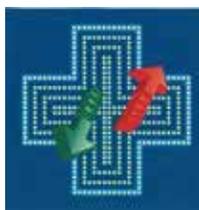
Il s'agit de :

- préservatifs masculins et "féminins avec gel intime"
- kits d'injection à moindre risque,
- "roule ta paille", "sniff à moindre risque",

Si vous en avez besoin n'hésitez pas à demander à un membre de l'équipe, quel qu'il soit.

Le CAARUD assure des permanences tous les 15 jours au centre d'accueil de Louhans, les jours de permanences sont affichés dans la salle d'attente et disponibles sur demande.

Le CAARUD anime un réseau départemental d'échange de seringues en pharmacie, elles ont le logo suivant sur la devanture :



N'hésitez pas à demander la liste des officines participantes.

CONTACT CAARUD 16 KAY

41, avenue boucicaut
71100 Chalon sur-Saône
Tel. 09 54 65 46 65
Port. 06 82 85 64 12

HORAIRES

Lundi : 13h30 – 17h30
Mardi : 13h00 – 17h30
Mercredi : 9h00 – 12h00
Jeudi : 14h00 – 19h00
Vendredi : 11h00 – 15h30

LES AUTRES SERVICES DU PÔLE PRÉVENTION ET SOIN DES ADDICTIONS (PPSA) DE LA SAUVEGARDE 71

➤ LE RÉSEAU REMED-ADDICTIONS 71

REMED-Addictions est un réseau départemental composé de médecins libéraux, pharmaciens d'officines et praticiens de services hospitaliers.

Son objet est la prise en charge d'usagers présentant une problématique d'addiction et d'éventuelles pathologies associées. Remed-Addictions permet une prise en charge de proximité des patients.

Le fonctionnement du réseau est basé sur une collaboration effective entre les usagers, les praticiens et l'équipe pluridisciplinaire du KAIRN 71.

Les professionnels adhérents et partenaires du réseau bénéficient de formations, de temps d'échanges de pratiques leur permettant d'assurer une prise en charge optimale des usagers.

➤ L'ACTIVITÉ DE FORMATION

Le PPSA propose et développe une activité de formation à destination des professionnels ou futurs professionnels médico-socio-éducatifs.

L'activité de formation vise plusieurs objectifs :

- Développer les compétences des professionnels en leur apportant des connaissances dans le champ des addictions ;
- Apporter à chaque individu la matière pour travailler sur ses représentations et réfléchir aux stéréotypes imprégnant le domaine des addictions ;
- Améliorer la qualité des prises en charge et des orientations des personnes en difficulté avec les produits psychoactifs.

Qu'il s'agisse de sensibilisation, d'approfondissement ou de formations spécifiques, le PPSA met en place un programme de formation adapté à la demande, et aux besoins des participants, de façon concertée.

Ces formations sont dispensées par les professionnels du PPSA, des spécialistes et des universitaires issus du réseau spécialisé partenaire.

➤➤ La réduction des risques est une politique de santé publique, elle n'est pas incitative à la consommation.

PERMANENCES D'ACCUEIL AVANCÉES POUR ALLER AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

Pour être au plus près des habitants nous assurons des permanences où vous pouvez nous contacter

EN DIRECTION DES ADULTES

- CHALON-SUR-SAÔNE 71100
- au CHRS la Croisée des Chemins
- à l'Accueil de jour
- au Foyer Adoma
- LOUHANS 71500 – à l'Accueil de jour
- CHAGNY 71150 - au Centre social
- CUISERY 71290 - au Centre social
- VARENNES LE GRAND 71240 - Établissement pénitentiaire

EN DIRECTION DES ADOLESCENTS ET DE LEUR ENTOURAGE - CJC

- Mission locale Chalon-sur-Saône
- Centres de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - PJJ Chalon-sur-Saône
- Point Information Jeunesse de Chagny
- Quartier Mineurs de l'établissement pénitentiaire de Varennes-le-Grand
- Collèges et lycées du Grand Chalon et de la Bresse Louhannaise

 1 contact unique
Rendez-vous
03 85 90 90 60

ANNEXE

AUTO QUESTIONNAIRE

Pour prendre conscience
et parce que l'on n'en parle pas assez...

Jeu de hasard et d'argent

Une pratique problématique ?

Une pratique excessive du jeu peut entraîner de nombreuses conséquences négatives

**Vous vous posez des questions concernant vos habitudes de jeu ?
De celles d'un de vos proches ?**

Nous vous proposons de répondre aux questions suivantes :

1. Avez-vous déjà dû mentir à des personnes proches concernant votre comportement relatif aux jeux d'argent ?
 Oui Non
2. Avez-vous déjà senti le besoin de miser toujours plus d'argent ?
 Oui Non



Si vous avez répondu oui à au moins une des questions, il se peut que vous rencontriez des difficultés avec le jeu.

Entreprendre de modifier ses habitudes de jeu et résoudre les problèmes qui en découlent est une démarche complexe.

Ce changement d'habitude peut être difficile à mener seul et vous amener à penser que la situation est « sans issue ».

Des professionnels spécialisés et expérimentés sont à votre service afin de vous aider dans votre démarche de changement.

» N'hésitez pas à venir nous en parler !

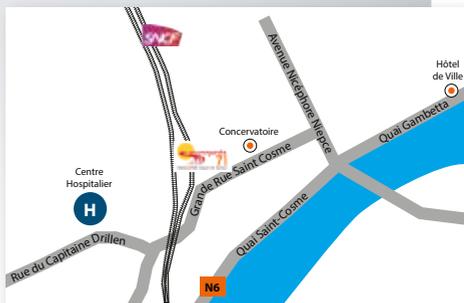
Centre du Chalonnais

1 Avenue Georges Pompidou
71100 Chalon-sur-Saône

Lundi | 9h-12h30 / 14h-18h
Mardi | 11h-12h30 / 15h30-18h
Mercredi | 9h-12h / 14h-18h
Jeudi | 9h-12h30 / 14h-18h
Vendredi | 9h-12h30 / 14h-17h

Accueil
public

Consultations Jeunes Consommateurs
Mercredi | 14h-19h et sur RV

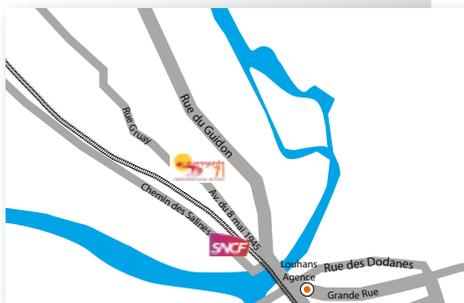


Centre de la Bresse 71

1 rue de Gruay
71500 Louhans

Lundi | 10h-13h
Mardi | 10h-13h / 13h30-17h
Mercredi | 10h-13h / 13h30-17h
Jeudi | 10h-12h30 / 13h30-18h
Vendredi | 10h-12h

Consultations Jeunes Consommateurs
Mercredi | 15h-17h et sur RV



Antenne de Cuiseaux

Centre social
1 rue des lombards - la Marre
71480 Cuiseaux

Les jeudis matins



1 contact
unique

Rendez-vous

03 85 90 90 60



Consultations
Jeunes
Consommateurs

03 85 44 05 29

Avec le financement

